

## Contrat de licence utilisateur final (CONTRAT D'UTILISATION DU LOGICIEL)

CE CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL ("CONTRAT") EST UN CONTRAT JURIDIQUE POUR LA SOUMISSION ET L'UTILISATION DES LOGICIELS PAR MSoft (MAIK ZORN IT-SERVICE & SERVICES). PAR LA PRÉSENTE, LE LICENCIÉ A LE DROIT D'UTILISER LE LOGICIEL SPÉCIFIÉ DANS LE TRAITÉ. LES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES SONT INCLUSES DANS LE CONTRAT. PAR SIGNATURE DU CONTRAT OU PAR TOUTE ACCEPTATION ET INSTALLATION, ACTIVATION OU UTILISATION DU LOGICIEL, L'UTILISATEUR FINAL RECONNAÎT L'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES.

### § 1. Définitions

Les termes suivants ont la signification suivante en relation avec ce CONTRAT:

#### Le LICENCIÉ

La personne physique ou morale qui se voit accorder le droit d'utiliser ce logiciel.

#### LOGICIEL

La somme de tous les programmes informatiques, y compris le savoir-faire associé, qui sont transmis au LICENCIÉ par **mSoft** dans le cadre de la présente relation contractuelle et toutes les mises à jour, correctifs, modifications et autres mises à jour logicielles ultérieures acquises par le LICENCIÉ ,

#### DOCUMENTATION

Documentation utilisateur appartenant au produit, par exemple le manuel d'utilisation, les sources, les images, le contenu, les archives originales ou des documents similaires

#### CAHIER

Les paramètres de performance fonctionnelle écrits du LOGICIEL

#### MATÉRIEL

Inclut une unité de dépendances physiques et de périphériques nécessaires pour stocker, exécuter et exploiter le LOGICIEL.

#### MISES À JOUR

Mise à jour du LOGICIEL à des fins de dépannage et d'amélioration du produit. Il n'y a fondamentalement aucune réclamation du SOFTWARE par des mises à jour.

### § 2. Objet du contrat

Le LICENCIÉ acquiert le LOGICIEL de **mSoft** , y compris la documentation associée, conformément aux conditions d'utilisation **énoncées dans le présent** Contrat de licence de l'utilisateur final. Le code source du LOGICIEL ne fait pas partie de l'objet du contrat. Toute qualité **dépassant** les spécifications du LOGICIEL n'est pas due par **mSoft** . En particulier, le LICENCIÉ ne peut dériver une obligation correspondante des autres représentations du LOGICIEL dans des déclarations publiques ou dans la publicité de **mSoft** , à moins que **mSoft** n'ait expressément confirmé la condition par écrit. Dans la mesure où les employés de **mSoft** **fournissent des garanties** avant la conclusion du contrat, ceux-ci ne sont valables que s'ils **ont** été confirmés par écrit par la direction de **mSoft** .

### § 3. Portée de la licence

**mSoft** est le détenteur des droits d'auteur du LOGICIEL et détient les droits exclusifs de copyright et d'exploitation sous copyright du LOGICIEL. En acquérant légalement la **licence** du logiciel, **mSoft accorde au** LICENCIÉ un droit non

exclusif, perpétuel et protégé d'utiliser le LOGICIEL et la DOCUMENTATION conformément aux dispositions de la loi allemande sur le droit d'auteur.

Le LICENCIÉ peut utiliser le LOGICIEL **mSoft** uniquement à des fins internes. En particulier, le LICENCIÉ ne sera pas autorisé à exploiter un centre de données pour des tiers sans l'accord préalable écrit du **Fournisseur de services** ou à utiliser le LOGICIEL **mSoft** pour former des personnes qui ne sont pas des employés du LICENCIÉ ou de ses filiales. Les sociétés du groupe sont.

La duplication du LOGICIEL **mSoft** n'est autorisée que dans la mesure où cela est nécessaire pour l'utilisation contractuelle. Les modifications, améliorations et autres **modifications du LOGICIEL mSoft** au sens du § 69c Nr. UrhG ne sont autorisées au LICENCIÉ que dans la mesure où la loi le permet.

La décompression du LOGICIEL n'est autorisée que conformément au § 69e UrhG. Tout prêt, crédit-bail, accès public, sous-licence, copie, édition, publication et traduction du LOGICIEL **mSoft** et de la DOCUMENTATION est interdit au LICENCIÉ.

Le LICENCIÉ est autorisé à utiliser le LOGICIEL **mSoft** sur un MATÉRIEL. Le LICENCIÉ n'est pas autorisé à utiliser le LOGICIEL sur plus d'un MATÉRIEL en même temps, à moins d'une mention spécifique dans le LOGICIEL **mSoft**. Si le LICENCIÉ modifie le MATÉRIEL, il doit supprimer le LOGICIEL **mSoft** du MATÉRIEL précédemment utilisé.

#### § 4. Prix d'achat, conditions de paiement

Le prix d'achat du LOGICIEL **mSoft**, y compris la DOCUMENTATION, est déterminé par l'offre correspondante, majorée de la TVA. Le prix d'achat est dû et payable avec la facturation et / ou le téléchargement du produit.

Le LICENCIÉ a le droit d'utiliser le LOGICIEL, qui dépasse les droits d'utilisation accordés dans ce contrat, uniquement avec l'accord écrit préalable de **mSoft**. En **cas d'utilisation supplémentaire** sans consentement approprié, **mSoft est en droit** de facturer le montant dû pour une utilisation ultérieure conformément à la liste de prix **mSoft en vigueur** à ce moment. Les autres demandes de dommages-intérêts ne sont pas affectées.

#### § 5. Mesures techniques de protection, plaque d'immatriculation

Dans la mesure où l'activation du **logiciel mSoft** par une clé de licence ou une protection matérielle est requise, **mSoft** utilisera **uniquement** les données obtenues à des fins internes et conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des données (BDSG) de la République fédérale d'Allemagne.

Le LICENCIÉ n'a pas le droit de supprimer ou de contourner les mesures techniques de protection.

LICENCIÉ ne doit pas modifier ou supprimer les avis de copyright, les marques et / ou les **numéros de contrôle** ou les marques de **mSoft**. Si le LICENCIÉ modifie ou modifie les objets contractuels, ces notes et caractéristiques de **mSoft seront incluses** dans la version modifiée de l'objet du contrat.

#### § 6. Revente

Le LICENCIÉ ne doit pas reproduire, copier, louer ou revendre le LOGICIEL **mSoft**, y compris la DOCUMENTATION, les IMAGES ET LE CONTENU. Cela s'applique également aux versions dites gratuites et d'essai.

#### § 7. Garantie de mise à jour

Le LICENCIÉ a la possibilité d'obtenir une garantie de change pour le LOGICIEL qu'il a acheté pour une rémunération supplémentaire. La garantie de change est valable un an et se renouvelle automatiquement, sauf si elle est annulée par écrit 3 mois avant la fin de la période en cours. La garantie mise à jour inclut les services de support selon le § 8 et les mises à jour selon le § 9 § 8 pendant leur durée.

Assistance Le LICENCIÉ doit installer le LOGICIEL sous sa propre responsabilité. **mSoft fournira** à tous les LICENCIÉS une demande d'assistance téléphonique et une assistance d'installation par e-mail dans les 30 jours suivant la soumission de la clé de licence.

Le LICENCIÉ a accès à un forum d'utilisateurs et a la possibilité d'envoyer des **demandes d'** assistance générale par **courrier électronique** à **mSoft** . Les services d'assistance ne peuvent être utilisés que pendant les heures normales de bureau. Une réclamation légale pour une assistance supplémentaire après l'installation du LOGICIEL par le LICENCIÉ n'existe pas à moins qu'un contrat de support supplémentaire ne soit conclu.

## § 9. Mises à jour

Dans la mesure où le LICENCIÉ a conclu une garantie à jour conformément au § 7, **mSoft lui fournira** toutes les mises à jour gratuites à télécharger, à condition qu'elles respectent les termes de ce CONTRAT. La garantie de rapidité n'implique pas l'obligation de créer périodiquement de nouvelles mises à jour. LICENCIÉ n'a aucun droit à des mises à jour.

## § 10. Garantie

Les défauts fournis LOGICIEL **MSOFT** (défauts matériels et défauts), y compris la documentation de **MSOFT** dans la période de garantie d'un an à compter du transfert de la clé de licence pour le LOGICIEL **MSOFT** à © 2018 - Le LICENCIÉ fixe dès notification par le détenteur de licence - **MSOFT** \_Software\_Endnutzer\_Lizenzvereinbarung.

Les réclamations de garantie contre **mSoft** sont exclues si le LICENCIÉ a modifié le LOGICIEL et les autres éléments sous licence, à moins que cela prouve que les modifications ne sont pas la cause des défauts survenus.

En **cas de** défauts dans le LOGICIEL, **mSoft fournira** des performances ultérieures soit en **corrigant le** défaut, en contournant l'erreur ou en livrant un LOGICIEL **sans faille mSoft** ou tout autre matériel sous licence. Dans la mesure où la **suppression de défauts** ou le contournement de la faute ou de la livraison d'un logiciel **mSoft sans défaut** n'entraîne pas de condition contractuelle, le LICENCIÉ aura le droit, à sa discrétion, de réduire la rémunération (réduction) ou de résilier le contrat.

La réduction et le retrait sont toutefois exclus si le défaut ne conduit qu'à une réduction négligeable de la qualité du **logiciel mSoft** . Si **mSoft commet une** faute **grave ou commet** intentionnellement un défaut, le LICENCIÉ peut remédier au défaut lui-même et exiger le remboursement des frais. Le droit du LICENCIÉ de demander des dommages et intérêts conformément aux dispositions légales reste inchangé par les dispositions ci-dessus.

Afin de remédier au défaut, le LICENCIÉ ne sera autorisé à retravailler le LOGICIEL que si **mSoft a** omis à plusieurs reprises de **remédier** au défaut ou si **mSoft a** rejeté la **suppression du** défaut comme disproportionnée ou si une procédure d'insolvabilité a été **engagée contre les actifs de mSoft** .

Si des tiers déclarent des violations de la loi contre l'utilisation du LOGICIEL **mSoft** contre le LICENCIÉ, le LICENCIÉ **informera** immédiatement **mSoft** de la déclaration de telles violations alléguées.

A la demande de **MSOFT** le LICENCIÉ **MSOFT** est laissée à la seule défense juridique. Le LICENCIÉ **soutiendra mSoft** dans une mesure raisonnable dans la défense contre de telles réclamations.

**mSoft** ne garantit pas que le **logiciel mSoft** fonctionne avec des produits tiers. Le non-respect des instructions et instructions d'utilisation ou de maintenance du LICENCIÉ ou de tiers exclut les réclamations pour défauts.

## § 11. Responsabilité

Demandes de dommages et intérêts pour manquement (§§ 280 Abs. 2, 286 BGB), dues à une défectuosité du **logiciel mSoft** et d'autres éléments de licence, due à une rupture de contrat due à **culpa in contrahendo** , imputable à d'autres infractions au § 280 Abs. 1 phrase 1 BGB ou d'un délit à **mSoft** sont exclus sauf si une action intentionnelle ou par négligence **grave** est impliquée.

L'exclusion de responsabilité ci-dessus ne s'applique pas dans les cas de violation coupable d'obligations contractuelles essentielles (obligations cardinales), de dissimulation frauduleuse d'un défaut ou d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Les obligations contractuelles importantes sont celles dont l'exécution confère au contrat le caractère et sur lesquelles le LICENCIE peut compter.

La réclamation se limite à une indemnisation pour un dommage typique prévisible lors de la conclusion du contrat, à moins qu'elle ne soit fondée sur des atteintes à la vie, au corps ou à la santé. **mSoft** n'est pas responsable des dommages indirects, des dommages consécutifs et des pertes de profits, sauf si ceux-ci sont basés sur une violation d'obligations contractuelles importantes.

**mSoft prend toutes les mesures raisonnables pour éliminer les dangers des attaques de virus.**

**Cependant, mSoft** ne peut garantir ou garantir la totale absence de virus de tous les systèmes impliqués dans la production et la distribution du LOGICIEL. Le LICENCIE est donc tenu de prendre toutes les mesures raisonnables dans son domaine de responsabilité pour protéger ses systèmes contre les attaques de virus. Dans la mesure où la perte de données ou la **destruction de données** par **mSoft n'a** pas été causée intentionnellement ou **par** négligence grave, la responsabilité de **mSoft est limitée au** montant des dommages qui auraient été causés si le LICENCIE fournissait une protection des données régulière et appropriée.

## § 12. Inspection et rejet

Le LICENCIE est **MSOFT** LOGICIEL ET LA DOCUMENTATION testé dans les huit jours ouvrables après la livraison, en particulier en ce qui concerne l'intégralité des disques et manuels, ainsi que la fonction des fonctions du programme de base.

Les défauts détectés ou détectables doivent être **signalés à mSoft** dans un délai supplémentaire de 8 jours ouvrables par lettre **recommandée**. L'avis de défauts doit contenir une description des défauts, qui doit être détaillée en détail.

Les lacunes qui ne sont pas identifiables dans le cadre de l'enquête appropriée décrite ci-dessus doivent être signalées dans les 8 jours ouvrables suivant la découverte, conformément aux exigences d'aviron énoncées dans le paragraphe précédent.

En cas de manquement à l'obligation d'inspecter et de signaler les défauts, le LOGICIEL sera réputé approuvé en ce qui concerne le défaut en question.

## § 13. Nullité partielle

Les dispositions du présent CONTRAT resteront contraignantes même en cas de nullité d'une ou plusieurs dispositions dans les autres parties. Les dispositions inefficaces sont remplacées par des dispositions qui se rapprochent le plus du sens et de la finalité de la disposition invalide de manière juridiquement efficace. Il en va de même si une lacune doit être comblée pendant la mise en œuvre de ce CONTRAT.

## § 14. Changements

Les modifications et ajouts à ce CONTRAT doivent être faits par écrit.

## § 15. Choix de la loi et de la juridiction

Les relations entre les parties contractantes sont régies exclusivement par la loi applicable en République fédérale d'Allemagne. Le for exclusive pour tous les litiges découlant de cet accord est Leipzig.

## **§16. Informations complémentaires**

Les modifications et ajouts aux contrats de licence utilisateur final sont également disponibles à l'adresse suivante:

<http://maik-zorn-it-service.de/de/msoft/lizenz/>

ajouté et publié.

© 2018 mSoft